

Comment la loi assure-t-elle la sûreté de toutes les personnes ?

Doc. 1 : Extrait du Journal télévisé de France 3 (le soir 3), du 1er mai 2015

Doc. 2 : Extraits du Code d'entrée et du séjour des étrangers.

Article L621-1 – L'étranger qui a pénétré en France sans se conformer à la loi ou qui s'est maintenu en France au-delà de la durée autorisée par son visa sera puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3 750 euros. Le tribunal pourra interdire à l'étranger condamné de pénétrer ou séjourner à nouveau en France pendant trois ans. Toute condamnation entraîne une reconduite à la frontière.

Article L741-1 – Tout étranger présent illégalement sur le territoire français peut demander à y séjourner légalement au titre du droit d'asile¹.

1. Accueil et protection d'un étranger dont la sûreté est menacée dans son pays d'origine.

Doc. 3 : La Convention européenne de la sauvegarde des droits de l'homme. Extrait d'une brochure publiée pour les 60 ans de la Convention.



**DROIT À LA LIBERTÉ
ET À LA SÛRETÉ**

Toute personne a droit à la **liberté**.
Toute personne **arrêtée** a le droit de
savoir pourquoi.
Elle doit être jugée rapidement ou être libérée en attendant son procès.

**LA CONVENTION
VOUS APPARTIENT !**

www.echr.coe.int

Répondez à ces questions dans votre cahier

Doc. 1

1. D'où viennent ces migrants ?
2. Où sont-ils installés ?
3. Qui prend en charge leur installation ?
4. Pourquoi ont-ils fuit leur pays d'origine ?

Doc. 1 et 2

5. Que peuvent-ils demander pour pouvoir rester en France ?
6. Ont-ils beaucoup de chances de l'obtenir ?
7. Que risquent-ils à la fin de leur séjour légal ?

Doc. 3

8. D'après la Convention européenne des droits de l'homme, qu'est-ce que la sûreté ?

Bilan :

**Qu'est-ce que la sûreté ?
Pourquoi peut-on dire que la sûreté est un droit fondamental de l'homme ?**